

Le régime BC Avantages en un coup d'œil

Le régime BC Avantages est un programme d'avantages sociaux flexibles qui vous permet de choisir des couvertures qui répondent à vos besoins particuliers et à votre situation personnelle.

- Vous recevez automatiquement des garanties de BASE après l'approbation de votre demande d'adhésion.
- Vous pouvez choisir parmi trois options, **STANDARD**, **ÉTENDUE** ou **SUPÉRIEURE**, qui offrent chacune une couverture pour soins de santé et pour soins dentaires.
- L'option STANDARD est offerte sans frais; les options ÉTENDUE et SUPÉRIEURE exigent des frais qui sont partagés entre le membre et son employeur (consultez la Fiche de taux pour plus de détails).
- Ces choix restent en place jusqu'à la prochaine période de renouvellement bisannuelle (à moins qu'un événement admissible survienne).

VOS GARANTIES DE BASE

COVERAGE	DETAILS			
Assurance vie de base	Employé : 40 000 \$			
Assurance vie des personnes à charge	Conjoint : 20 000 \$ Enfant(s) : 8 000 \$			
Invalidité de longue durée (ILD)	 67 % de votre salaire mensuel, jusqu'à concurrence de prestations maximales de 5 000 \$ Payable après 189 jours (27 semaines) d'invalidité Ces prestations sont intégrées aux prestations d'invalidité payables en vertu du Régime de pensions du Canada 			
	Les prestations versées sont imposables			
Assurance décès et mutilation par accident (DMA)	Versement d'une somme forfaitaire pouvant atteindre 25 000 \$ si vous subissez une blessure grave ou décédez à la suite d'un accident			
Soins de santé en ligne par Consult+	• Consult+ vous offre, ainsi qu'à votre famille, un accès illimité en ligne 24 heures sur 24, sept jours sur sept à des professionnels de la santé canadiens, et ce, quand et où le besoin s'en fait sentir			
	Services inclus : diagnostics et conseils; ordonnances (nouvelles et renouvellements); réquisitions de laboratoire et d'imagerie; et renvois vers des spécialistes			
Programme d'aide aux employés (PAE)	Vous offre, à vous et à vos personnes à charge, l'accès à des services confidentiels de counseling et d'information			
Teladoc	Vous offre, à vous et à vos personnes à charge, l'accès à un réseau de spécialistes médicaux si vous recevez un diagnostic de maladie grave			
	Vous permet d'obtenir une explication détaillée de votre état de santé, de vérifier un diagnostic et de confirmer les meilleures options de traitement			

OPTIONS DE SOINS DE SANTÉ ET DE SOINS DENTAIRES

	OPTIONS		
	STANDARD	ÉTENDUE	SUPÉRIEURE
SOINS DE SANTÉ			
Médicaments sur ordonnance			
Toutes les options :			
• Prévoient un plafond de 5 \$ pour les frais d'ord	donnance et une carte de médican	nents pouvant être utilisée au poir	nt de vente;
 Prévoient un plafond de 5 000 \$ par personne sont remboursées à 100 %; 	, par année, pour les débours pers	onnels; après cela, toutes les dépe	enses admissibles additionnelles
Couvrent les vaccins préventifs; les moniteurs année civile.	de glycémie en continu sont rem	boursés jusqu'à concurrence de 4	000 \$ par personne, par
R	emboursement des médicament	s sur ordonnance	
Médicaments figurant au formulaire	75 %	80 %	90 %
Médicaments ne figurant pas au formulaire	50 %	60 %	70 %
•	santé sont remboursées en fonct acurrence des maximums indique		ci-dessous,
Remboursement	75 %	80 %	90 %
Services paramédicaux			
Orthophoniste	1 500 \$ par année	1 500 \$ par année	1 500 \$ par année

OPTIONS DE SOINS DE SANTÉ ET DE SOINS DENTAIRES (suite)

		OPTIONS		
	STANDARD	ÉTENDUE	SUPÉRIEURE	
Services paramédicaux				
Psychologue				
Travailleur social	Maximum combiné	Maximum combiné de 1 500 \$ par année	Maximum combiné de 1 500 \$ par année	
Psychothérapeute	de 1 500 \$ par année			
Conseiller certifié				
Physiothérapeute				
Massothérapeute autorisé		Maximum de 500 \$ par année pour chaque service, sous réserve d'un maximum annuel combiné de 1 250 \$	Maximum de 750 \$ par année pour chaque service, sous réserve d'un maximum annuel combiné de 1 500 \$	
Ostéopathe	Maximum de 500 \$ par année pour chaque			
Chiropraticien	service, sous réserve d'un			
Naturopathe	maximum annuel combiné de 1 000 \$			
Podiatre/podologue	de 1 000 \$			
Acuponcteur				
Homéopathe	n/a	n/a		
Ergothérapeute	n/a	n/a	-	
Assurance voyage				
Les trois options offrent une assurar	nce pour les urgences médicales hors	du pays pouvant atteindre 1 000 000 \$	par personne, par urgence.	
Soins de la vue				
Examens de la vue	S.O.	Jusqu'à 50 \$ tous les deux ans	Jusqu'à 100 \$ tous les deux ans	
Montures et lentilles, lentilles cornéennes	S.O.	Jusqu'à 150 \$ tous les deux ans (tous les ans pour les enfants admissibles)	Jusqu'à 200 \$ tous les deux ans (jusqu'à 150 \$ tous les ans pour les enfants admissibles)	
Fournitures et services médicaux		ies critaries darriessibles)	tes critaries darries intes	
	es ambulanciers (y compris une ambula	ance aérienne).		
Soins infirmiers privés	Jusqu'à 5 000 \$ tous les trois ans	Jusqu'à 5 000 \$ tous les trois ans	Jusqu'à 10 000 \$ tous les trois ans	
Orthèses et chaussures orthopédiques	Jusqu'à 300 \$ par année	Jusqu'à 300 \$ par année	Jusqu'à 300 \$ par année	
Prothèses auditives	Jusqu'à 300 \$ tous les quatre ans	Jusqu'à 300 \$ tous les quatre ans	Jusqu'à 600 \$ tous les cinq ans	
SOINS DENTAIRES				
Maximum annuel	500 \$ par année civile	Jusqu'à 1 500 \$ par année	Jusqu'à 2 000 \$ par année pour les services de base et majeurs combiné	
Service de base (ex. : de routine, préventifs, endodontiques et parodontaux)	75 %	80 %	80 %	
Fréquence des examens de rappel	Tous les 12 mois (tous les six mois pour les enfants admissibles)	Tous les 12 mois (tous les six mois pour les enfants admissibles)	Tous les 12 mois (tous les six mois pour les enfants admissibles)	
Services de restauration majeurs (ex. : couronnes, onlays, ponts et prothèses dentaires)	S.O.	S.O.	50 %	
Orthodontie	S.O.	S.O.	50 % (jusqu'à concurrence d'un maximum viager de 2 000 \$ par personne)	
COMPTE DE GESTION DES DÉPENS	ES SANTÉ (CGDS) : DÉPÔT ANNUEL			
Participant seulement	250 \$	125 \$	s.o. (aucun CGDS en vertu de cette option)	
Participant + 1 personne à charge	500\$	250 \$		
Participant + 2 personnes à charge ou plus	750 \$	375 \$		

ASSURANCES FACULTATIVES

À compter du 1^{er} février 2026, les assurances vie et maladies graves facultatives seront offertes par l'intermédiaire du programme Liberté de choisir de la Canada Vie. Pour en savoir plus sur ce programme, consultez cette brochure. Pour connaître les primes exigibles et souscrire une de ces assurances, rendez-vous à <u>Ma Canada Vie</u> au travail.

Si vous avez souscrit une assurance vie facultative avant le 1^{er} janvier 2026, ou si vous désirez en savoir plus sur l'assurance Décès et mutilation par accident (DMA) offerte auprès de CHUBB, consultez la Fiche de taux et le Guide de sélection pour connaître les détails applicables.